

Réunion du 4 janvier 2016

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etaient
présents : Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Monsieur Serge OEHLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Olivier BITZ, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Mathieu CAHN, Madame Martine JUNG

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Etienne BURGER

**N° CP/2016/33 - Voirie départementale - Modernisation du réseau routier
- 1221
RD 1083 en travers de la commune de KOGENHEIM -
Transfert de voirie**

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve le transfert, sans paiement de prix, des parcelles situées à KOGENHEIM, issues de l'ancienne RD 1083, au profit de la voirie communale de KOGENHEIM (rue du Château d'Eau et route de Strasbourg) :
 - section 1 n° 273 avec 1,30 are
 - section 2 n° 226 avec 23,90 ares
 - section 4 n° 182 avec 8,86 ares
 - section 32 n° 516 avec 27,65 ares
 - section 32 n° 517 avec 0,81 are
 - section 38 n° 309 avec 171,58 ares
 - section 38 n° 310 avec 50,98 ares
- dit que l'acte sera passé en la forme administrative.

-Elle désigne, par ailleurs, Monsieur Etienne BURGER, vice-président du Conseil Départemental, en qualité de représentant habilité à signer l'acte afférent à ce transfert.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20160104-lmc197624-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 08/01/16